

BILAN ACTIVITE 2020 DU SMPMO



SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRESIDENTE

01 PRESENTATION

02 MOYENS HUMAINS

03 MOYENS FINANCIERS

04 LES ACTIONS DE GESTION

05 DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

06 COMMUNIQUER INFORMER SENSIBILISER

LE MOT DE LA PRESIDENTE

BEATRICE DELORME



L'année 2020 aura été marquée par un événement sanitaire mondial : le CORONA-VIRUS s'est propagé créant une crise sanitaire qui perdure. Le premier confinement restera malheureusement dans les mémoires. Les activités se sont quasiment stoppées, le télétravail et les visios comme moyens de communication, pour ne pas perdre le fil, ont garanti un minimum de liens. Malgré cette situation à laquelle il a fallu faire face, les élections municipales et métropolitaines ont eu lieu.

Un renouvellement d'élus au sein du syndicat, presque 80% de nouveaux délégués, et un changement de présidence et du bureau.

C'est avec engagement que je relève le défi, accompagnée par les vice-Présidents : poursuivre les actions engagées depuis toutes ces années et apporter un renouveau pour l'éducation au territoire et communiquer davantage sur le travail et les missions remarquables du syndicat.

Nous nous inscrivons dans la continuité des années précédentes, guidés par le document cadre de l'Espace Agriparc à travers les quatre axes :

- Une terre d'équilibre et d'innovations*
- Vers un territoire de production agricole et alimentaire de haute qualité*
- Une ambition forte pour la biodiversité*
- Vers un territoire maillé pour les activités de nature et de découvertes*

Nous accompagnons les dynamiques du territoire et mettons nos interventions au service de l'intérêt général.

Même si cette année les actions techniques ont été moins nombreuses en raison de la crise sanitaire, les travaux de gestion des sites d'accueil ont été réalisés et les travaux de restauration de la ferme de la Morelle ont été engagés et se sont poursuivis toute l'année.

Malgré des confinements successifs, le site a été pris d'assauts par les riverains venus chercher une respiration naturelle. Ce phénomène de sur fréquentation et de diffusion du public dans l'espace naturel et agricole a été observé partout dans les sites naturels en France. Même si le site peut jouer ce rôle d'espace de respiration, c'est d'abord un site de production agricole et naturelle. Nous avons pu mesurer l'impact de l'affluence, sur la quantité de déchets collectés, sur le piétinement des zones de culture ou encore la création de nouveaux chemins.

A contrecœur, nous avons fait le choix de repousser la troisième édition de la fête de l'agriculture Plaines Monts d'or. Cet événement attendu du grand public sera reconduit lorsque les conditions sanitaires nous le permettront.

*Nous avons le devoir de gérer ce territoire et avons à cœur de poursuivre les partenariats riches qui, au fil des années se sont tissés et contribuent largement à l'atteinte de nos objectifs, **au plus près des acteurs locaux** pour défendre l'intérêt général, préserver et mettre en valeur notre patrimoine bâti et naturel, nos richesses paysagères.*

Notre territoire est en perpétuelle évolution et nous nous devons d'accompagner ces changements...

La Présidente

Béatrice DELORME



01 – Présentation

Le Syndicat Mixte des Monts d'Or a été créé par arrêté préfectoral le 15 novembre 1996 par transformation du syndicat intercommunal existant depuis 1984. Alors constitué de 11 communes puis de 12 communes avec la venue de Lissieu, le SMMO met en œuvre une politique définie dans la charte d'objectif approuvée par toutes les assemblées délibérantes et définissant l'esprit et les objectifs du projet.

Le 1^{er} janvier 2017, la commune de Quincieux a intégré le SMMO, venant ainsi diversifier les atouts paysagers, agricoles et naturels du territoire géré par le syndicat.

L'intégration de Quincieux a donné lieu à deux révisions statutaires, l'une portant sur la répartition des participations financières des membres du SMPMO puisque le nombre de commune passe de 12 à 13 et l'autre sur le changement de nom de la structure, passant du Syndicat Mixte des Monts d'Or au **Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or**.

Les enjeux du projet Plaines Monts d'Or :

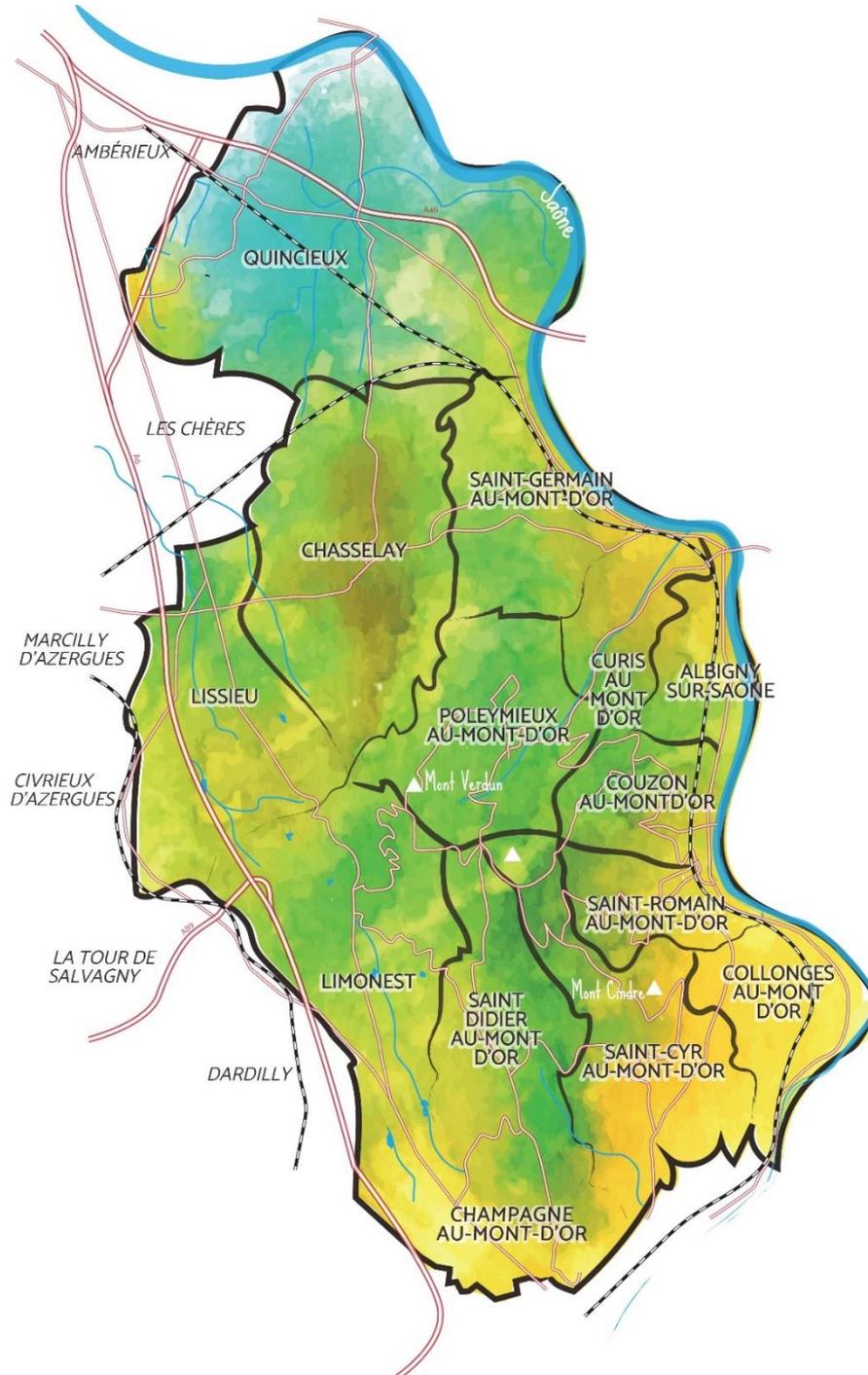
Préserver un patrimoine périurbain remarquable par sa superficie, sa richesse et sa diversité, espace majeur de la trame verte de la Métropole de Lyon.

Le massif couvre 9 000 ha en intégrant la plaine des Chères dont :

- ✓ 3 234 ha d'espaces classés naturels :
 - 2 522 ha sur 12 communes de la Métropole de Lyon
 - 370 ha sur Chasselay commune du Département du Rhône

- ✓ 3 223 ha d'espaces classés agricoles :
 - 2 449 ha sur 12 communes de la Métropole de Lyon
 - 770 ha sur Chasselay commune du Département du Rhône

CARTE DU TERRITOIRE PLAINES MONTS D'OR

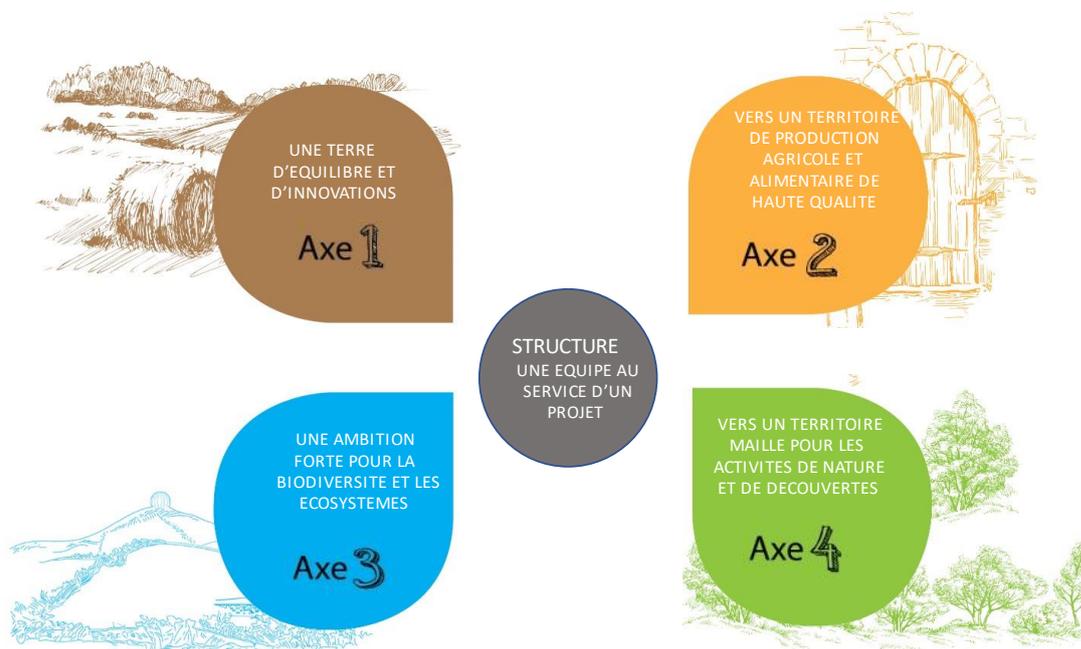


Historiquement, les domaines d'intervention du SMPMO sont les suivants :

Les domaines d'intervention sont :

- la connaissance et la gestion du patrimoine,
- le maintien de l'agriculture,
- l'accueil du public,
- l'information, la sensibilisation, la pédagogie, la création de lieux d'accueil spécifiques,
- l'intervention foncière,
- la gestion et la police de l'environnement,

Les domaines d'interventions du SMPMO ont été précisés à travers les quatre axes de l'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or tout en ayant une prospective et une ambition forte pour la biodiversité, l'innovation et l'éducation au territoire.



La Gouvernance du Syndicat :

Les collectivités suivantes participent aux prises de décision et à la vie du territoire Plaines Monts d'Or :

- Le Département du Rhône, dont Chasselay fait partie
- La Métropole de Lyon
- 13 communes : Albigny sur Saône, Chasselay, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or.

Le Conseil Syndical est constitué

- D'1 représentant du Département du Rhône ayant 7 voix délibératives
- De 4 représentants de la Métropole de Lyon ayant 16 voix délibératives chacun
- De 2 représentants de chaque Commune ayant 3 voix délibératives chacun

Depuis le mois d'octobre, un nouveau bureau regroupe une Présidente et 6 Vice-Présidents qui définissent ensemble la stratégie politique :

- Vice-Président en charge de la Communication, de la Biodiversité et des Partenariats
- Vice-Président en charge des Finances
- Vice-Président en charge de l'Agriculture
- Vice-Président en charge du Foncier
- Vice-Président en charge de l'Accueil du Public et de l'Education à l'Environnement
- Vice-Président en charge de la Transition Ecologique

Les Participations financières :

Depuis la dernière modification des statuts délibérée par le conseil syndical en date du 24 janvier 2017, les participations financières des membres est répartie comme ceci :

- Département du Rhône : 4.12 %
- Métropole de Lyon : 74.72 %
- Communes : 21.15 %

La population totale des 13 communes s'élève à environ 41 586 habitants, avec 4 communes de plus de 3 500 habitants et 9 communes de moins de 3 500 habitants.

Le périmètre d'intervention du Syndicat couvre le territoire de 13 communes membres. Des interventions sur le territoire des communes riveraines sont possibles par convention dans le cadre de projets compatibles avec les objectifs du syndicat.

La très grande majorité du territoire relève du domaine privé, une petite partie du domaine public ou du domaine privé des communes, **et impose pour agir de passer par des conventions, des baux, des acquisitions, des conventions précaires ou tout type d'accords permettant la réalisation des objectifs du Syndicat.**

Le territoire Plaines Monts d'Or est caractérisé par une partie plaine et une partie avec relief, source de qualité et de diversité des paysages.

L'intégration de Quincieux a permis de conforter la partie plaine, caractérisée par sa plaine alluviale, ses lînes, ses zones de grande culture.

Sa partie relief, est caractérisée par un handicap topographique pour l'activité agricole, qui a justifié un classement en zone de montagne par l'Etat en 2003 pour certaines communes (St Germain au Mont d'Or – Curis au Mont d'Or – Poleymieux au Mont d'Or – Albigny sur Saône – Couzon au Mont d'Or – St Romain au Mont d'Or – Collonges au Mont d'Or – St Cyr au Mont d'Or – Champagne au Mont d'Or – St Didier au Mont d'Or et Limonest).

Zones boisées, anciennes carrières, zones agricoles, constituent la partie « massif ».

Le territoire Plaines Monts d'Or est classé :

- Espace naturel sensible par le Nouveau Rhône,
- Espace de la trame verte d'agglomération par la Métropole de Lyon,
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

L'approbation des Périmètres d'Espaces Naturels et Agricoles Protégés (PENAP) s'est faite le 14 février 2014 par le Département.

La Métropole de Lyon a engagé une procédure d'évolution de son périmètre PENAP en 2016 incluant 3 communes (Lissieu, Poleymieux au Mont d'Or et Quincieux). Les démarches ont été reportées pour la commune de Quincieux concernée par la réalisation d'un semi diffuseur à partir du barreau AA/A46 dont l'emplacement ne sera pas déterminé avant la déclaration d'utilité publique.

Une protection adaptée sur la commune de Quincieux s'avère nécessaire dans l'attente de l'instauration du périmètre PENAP, le PIG (Projet d'Intérêt Général) de la plaine des Chères est donc en vigueur.

La surface totale protégée sur le territoire Plaines Mont d'or s'élève à 4 170.5 HA (2 804 hectares PENAP + 1366.5 hectares PIG Quincieux)

Commune	Surface ha en PENAP	Surface PIG
Albigny-sur-Saône	64	
Collonges-au-Mont-d'Or	28	
Couzon-au-Mont-d'Or	175	
Curis-au-Mont-d'Or	219	
Limonest	511	
Lissieu	189	
Polemieux-au-Mont-d'Or	530	
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	274	
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	278	
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	311	
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	180	
Quincieux		1 366.5
TOTAL en ha	2759	1 366.5



02- Moyens Humains

A - Equipe et fonctionnement

L'année 2020 aura été marquée par l'accueil de deux nouveaux collaborateurs en pleine période de confinement lié au Covid-19 : une collaboratrice pour l'Administratif et le Financier et un collaborateur au sein du Service Technique.

Depuis décembre 2019 l'équipe était en sous-effectif et composée de trois agents : 1 Directeur-1 Chargée de mission Environnement-Agriculture -1 responsable technique (deux agents techniques et une chargée administrative ayants quittés la structure).

Au mois de mai, l'équipe est passée à 5 agents. 2 agents ont nécessité un temps d'accompagnement dans leurs nouvelles missions et dans le fonctionnement interne du SMPMO.

Malgré ces changements, l'animation et la gestion assurées par la structure du syndicat se sont poursuivies et se sont articulées par :

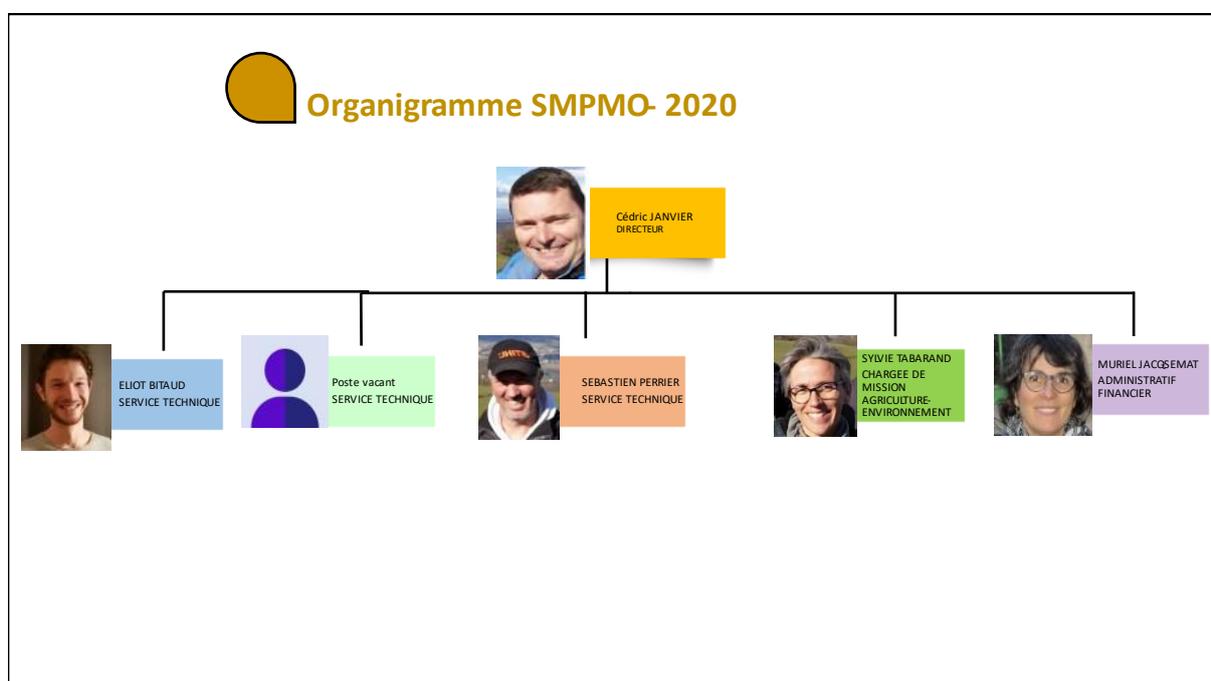
- Un adjoint technique territorial à 100% (arrivé mi-mai),
- Un agent de maîtrise à 100 %, responsable technique,
- Une adjointe administratif territorial 2^{ème} classe, à 100 %, responsable administratif et financier,
- Un technicien principal 2^{-ème} classe, chargé de mission environnement agriculture
- Un technicien principal 2^{ème} classe à 100%, Directeur (poste d'ingénieur)

Cette nouvelle équipe poursuivra les missions confiées au SMPMO :

- Assurer la gestion des actions courantes du SMPMO,
- Être au plus près des acteurs locaux,
- Maintenir la dynamique impulsée sur le terrain,
- Traduire les actions à travers l'Espace Agriparc Plaines Monts d'or

Le SMPMO a évolué en permanence depuis sa création en s'adaptant aux besoins du territoire. Ces besoins nécessitent une forte polyvalence des personnels, une capacité à s'adapter et à évoluer, un sens très fort de la complémentarité et de l'intérêt général.

Voici l'organigramme de l'équipe du SMPMO à compter du mois de mai 2020 :



B - Les acteurs pour la gestion du site

La gestion du site s'appuie sur :

- **LA REGIE**

Un agent de maîtrise terrain planifie, contrôle et participe aux chantiers. Un adjoint technique à temps plein intervient sur l'ensemble du site sur de nombreuses actions (débroussaillage, broyage, restauration du patrimoine, gestion des points d'accueil, propreté, ...).



- **LES BRIGADES NATURE**



L'évolution du coût/jour porté par la collectivité ces dernières années ne permet plus au SMPMO d'accueillir deux équipes sur l'année. En 2020 le SMPMO a financé 70 jours.

La réduction du nombre de jours d'intervention des Brigades Vertes a nécessité une priorisation des actions et un transfert de charge sur la régie.

Des tableaux de suivis d'activité par type de chantier sont mis en place depuis plusieurs années permettant une bonne analyse des temps d'intervention par types d'actions.

- **LES ASSOCIATIONS LOCALES CONVENTIONNEES**

Pour le suivi du réseau d'itinéraires pédestres, des sentiers thématiques (ROCH NATURE pour le sentier du Rochecardon, Pie Verte pour le sentier des cabornes...).



Ici, à Rochecardon pour le renouvellement de la signalétique avec Rohc'Nature. Un travail de fond a été menée durant toute l'année 2020.

Concernant le patrimoine bâti, le SMPMO a permis la mise en place de convention avec des propriétaires de parcelles sur Saint Cyr au Mont d'Or où un ensemble de cabornes était intéressant à restaurer. Cette organisation a permis de démarrer le chantier de réhabilitation par les associations du petit patrimoine.

- **LES SERVICES DES COMMUNES MEMBRES**

Le SMPMO est en lien permanent avec les services des communes afin de coordonner les actions menées ensemble et répondre aux besoins des collectivités.

- **LES SERVICES DE LA METROPOLE ET DU DEPARTEMENT**

Tout comme avec les communes, le SMPMO est en lien avec les services de ces deux collectivités pour coordonner les actions menées ensemble sur le territoire

- **LES CHASSEURS**

Depuis 1996, le SMPMO est en convention avec la Fédération des chasseurs et travaille avec le GIC sur la gestion de parcelles sur le territoire. Les associations réalisent chaque année des interventions (mise en culture, broyage) qui contribuent à maintenir les parcelles ouvertes. Cette organisation fait l'objet d'une convention précisant les modalités d'intervention et d'un avenant annuel, qui permet de faire une mise à jour sur les parcelles concernées. Un contrôle est effectué sur le terrain.

En 2020, pour faciliter le suivi, un document a été établi, il renseigne sur la parcelle (visuel, données cadastrales, superficie, mode de gestion...), cet outil est un plus pour les associations et le SMPMO permettant la concertation mais également de faire un lien avec les parcelles agricoles à proximité.

En 2020 il a été possible de proposer sur certaines parcelles de récolter du foin, pour des exploitants en recherche.

Au total 24 hectares sont gérés avec une aide financière annuelle du SMPMO de 4 633€ .

C - Les Conseils syndicaux 2020

En 2020, le nombre de Conseils syndicaux a diminué de moitié du fait des conditions sanitaires liées au COVID-19. Trois Conseils se sont tenus. Ils ont réuni lors de chaque séance une majorité des 31 élus titulaires ou de leurs représentants suppléants. De nombreux points ont été proposés au vote, illustrant la diversité des actions mises en œuvre par le syndicat (acquisitions foncières, gestion des

manifestations sportives, installations agricoles, gestion de l'espace par l'agriculture en lien avec la Métropole de Lyon, restauration petit patrimoine, mise en œuvre sentiers thématiques ...). Le Conseil Syndical du 07 octobre fut dédié aux élections de la gouvernance du SMPMO.

Date	Points à l'ordre du jour
12/02/2020	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition foncière – St Germain - Restes A Réaliser 2019 - Affectation des résultats 2019 au BP 2020 - Approbation du Compte Administratif 2019 - Approbation du Compte de Gestion - Budget Primitif 2020 - Participations au titre du BP 2020 - Avenant n°1 – Montant des travaux de la Ferme de la Morelle à Curis - Convention adhésion médecine préventive CDG 69 - Convention de partenariat avec Poleymieux Mémoire et Patrimoine - Convention partenariat Lycée Sandar Fête de l'Agriculture - Convention Restauration caborne – ST Cyr - Demande de subvention à la Métropole de Lyon – Fête de l'Agriculture - Demande de subvention à la Région AURA – Fête de l'Agriculture - Demande de subvention SAFER- Fête de l'Agriculture
Date	Points à l'ordre du jour
07/10/2020	<ul style="list-style-type: none"> - Installation du Conseil Syndical - Election de la Présidence - Election du Bureau - Délégations accordées à la Présidente
Date	Points à l'ordre du jour
24/11/2020	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits d'intérêts des élus - Règlement Intérieur SMPMO - Indemnités Présidente - Délégations et Indemnités Vice-Présidents - Commission Communication

	<ul style="list-style-type: none"> - Commission Appels d'Offres - Délégués titulaire et suppléant SAFER - Titulaire Agence Urbanisme de la Métropole de Lyon - RIFSEEP Cat.B Filière Technique - Contrat assurance groupe personnel - Convention sentier géologique Geopark – Communes – SMPMO - Financement chemin exploitations agricoles Poleymieux - Bilan d'activité 2019 - Décisions Modificatives Budgétaires.
--	--

03 - Moyens financiers

Le budget 2020 élaboré conformément au débat d'orientation budgétaire s'équilibre, après intégration des résultats de l'exercice 2019 à :

- **Section de fonctionnement :**
 - **Dépenses : 1 057 273,17 €**
 - **Recettes : 1 057 273,17 €**
- **Section d'investissement**
 - **Dépenses : 1 326 765,13 €**
 - **Recettes : 1 326 765,13 €**

Dans la continuité des actions menées, le BP 2020 a été élaboré en intégrant les résultats des exercices 2019 et antérieurs.

Le tableau des excédents visé par le percepteur montrait un résultat en 2018 :

- Négatif en fonctionnement : 23 767,70 €
- Positif en investissement : 30 306,23 €

Les résultats cumulés 2019 s'élevaient à :

- **243 867,10 €** en fonctionnement
- **599 993,63 €** en investissement

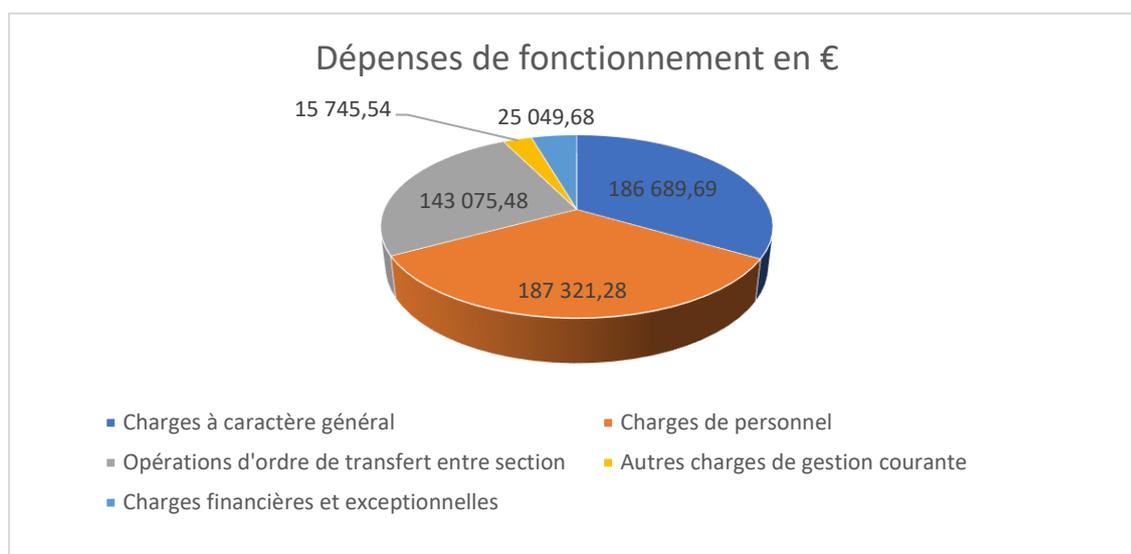
Les reports d'investissement **2019** sont les suivants :

- ✓ total des **recettes** investissement reportées 0,00 €
- ✓ total des **dépenses** reportées : 156 916,17 €

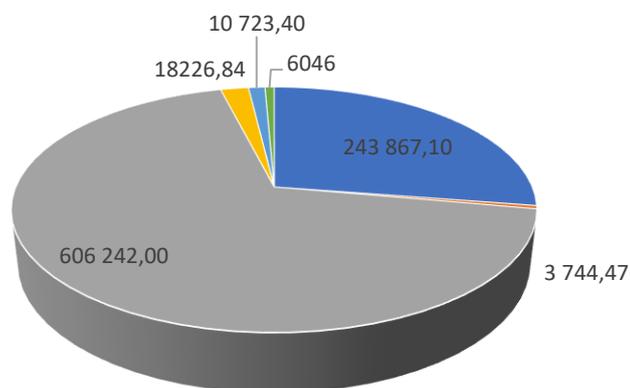
Le besoin de financement de l'investissement s'élève à :

Solde des restes à réaliser	156 916,17 €
Résultats cumulés d'investissements 2019	599 993,63 €
Excédent d'investissement constaté	443 077,46 €

Les dépenses et recettes réalisées sur 2020 se répartissent de la façon suivante :

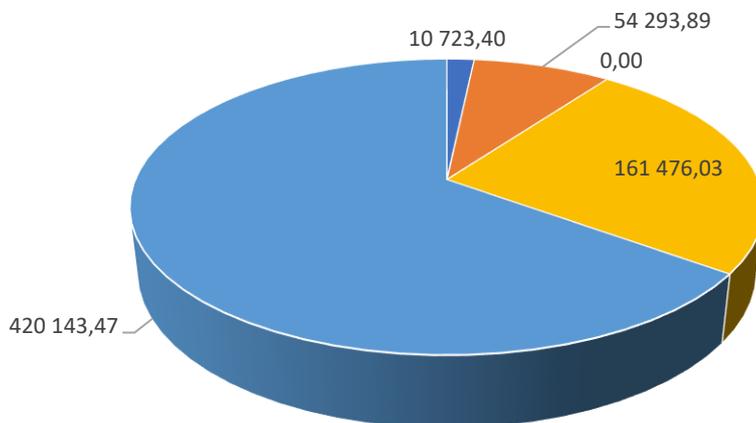


Recettes de fonctionnement en €

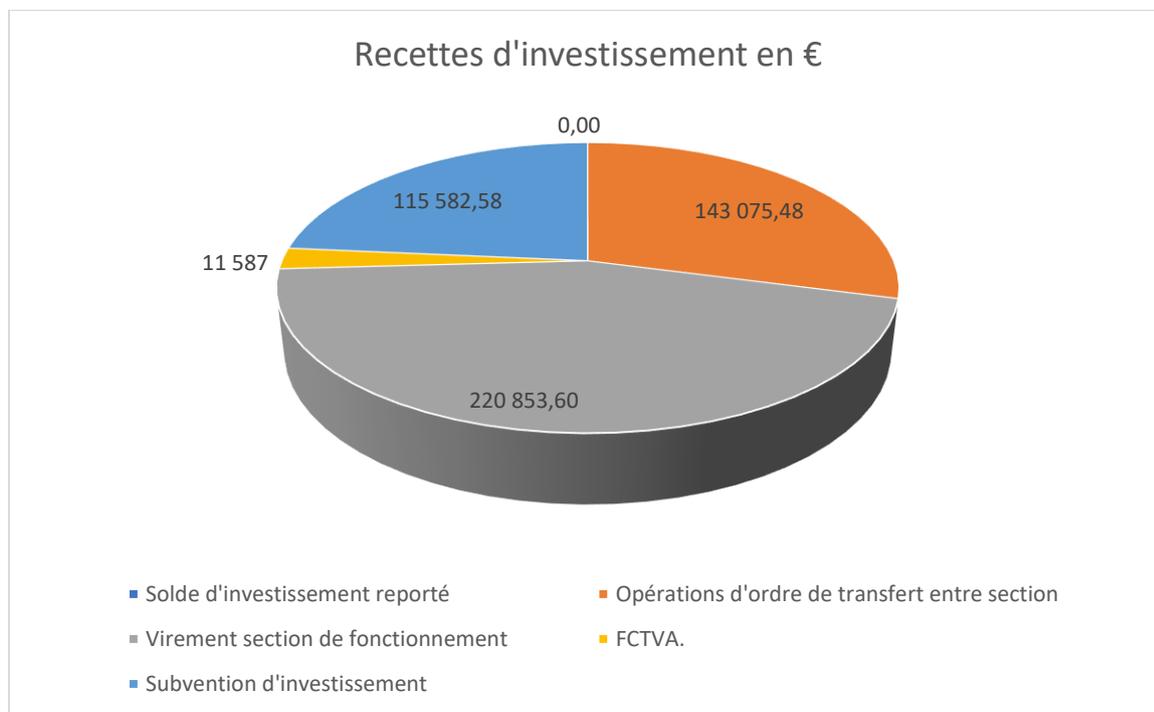


- Résultat de fonctionnement reporté
- Atténuation de charges
- Dotations et participations
- Produits divers gestion courante et services
- Opérations d'ordre et de transfert entre section
- Produits exceptionnels

Dépenses d'investissement en €



- Opérations d'ordre et de transfère en sections
- Emprunt et dettes assimilés
- Immobilisations incorporelle
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours



Afin de continuer à assurer une politique réactive, le SMPMO s'autorise à maintenir une capacité d'autofinancement minimale, notamment pour mettre en œuvre sa politique foncière.

04 - Les actions de gestion

Les actions du syndicat s'inscrivent dans le cadre de la charte constitutive, des orientations élaborées en concertation avec le Département du Rhône, la Métropole de Lyon, les communes et votées par le comité syndical.

L'objectif politique assigné au Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or est de **piloter et mettre en œuvre un projet nature pour la préservation, la mise en valeur des espaces naturels et agricoles, dans le respect du caractère rural du territoire Plaines Monts d'Or, des acteurs qui y vivent et d'assurer la gestion de la qualité du site.**

Il est important de rappeler que le syndicat mixte Plaines Monts d'Or met en œuvre la politique de préservation et de mise en valeur du territoire définie par sa charte constitutive. *Il n'est pas une structure chargée de subventionner des opérations communales.*

Cette démarche s'inscrit dans la nécessité de privilégier une répartition harmonieuse, dans la Métropole et ses abords, d'espaces naturels et agricoles de qualité et de proximité, respectueuse des territoires, de leur diversité et de l'identité des communes qui font la richesse de ce territoire.

Durant l'année 2020, le syndicat mixte Plaines Monts d'Or a poursuivi ses actions :

En fonctionnement pour :

- La gestion du projet et des équipements d'accueil du public : gestion du territoire, gestion des sites intercommunaux, gestion des propriétés du SMPMO, contrôle des activités compatibles avec les objectifs fixés...
- La pérennité de l'activité agricole garante de la qualité et de la diversité des paysages et des milieux : gestion de l'espace, conventions, réintroduction d'activités agricoles gérant des espaces ou permettant une diversification des productions agricoles, acquisitions foncières, remise en état de terrains,
- La sensibilisation et la diffusion de l'information, la création et l'édition de supports divers, la mise en œuvre du plan de communication....
- La gestion du patrimoine bâti et naturel avec le réseau associatif

En investissement pour :

- L'organisation de l'accueil du public,
- la mise en valeur et la restauration du patrimoine rural,
- la reconstitution et la préservation de noyaux durs d'exploitations (foncier + bâtis),
- L'aide à l'installation et travaux de la ferme de la Morelle

a) La gestion du projet et des équipements d'accueil du public

1. Gestion des sites intercommunaux

Le syndicat prend en charge la gestion de sites d'accueil du public d'intérêt intercommunal :

- a. Site de Giverdy à Saint Didier au Mont d'Or
- b. Site des Gorges d'Enfer à Saint Germain au Mont d'Or
- c. Site du Parc du château de la Trolanderie à Curis au Mont d'Or
- d. Site du Mont Thou à St Cyr au Mont d'Or
- e. Site du Four à Chaux de Poleymieux
- f. Site du Parking des Pins à St Cyr au Mont d'Or
- g. Site du Pré de la Gabrielle à Champagne au Mont d'Or
- h. Site de la Croix Rampau à Poleymieux au Mont d'Or
- i. Site de la Queue de l'île à Quincieux

Sur le site de Giverdy, la gestion différenciée est toujours de rigueur, elle permet une meilleure prise en compte de la biodiversité tout en conservant les espaces d'accueil du public. La commune de Saint Didier au Mont d'Or a fait installer un parcours permanent de course d'orientation permettant la découverte du site et de la pratique de l'orientation par les élèves.



Sur le site des gorges d'enfer, tout comme sur Giverdy, la gestion différenciée est mise en place et le service technique du SMPMO assure le suivi du parking et de ses équipements, et la propreté du site (en lien avec la commune) chaque semaine.



Sur le site du parc du Château de la Trolanderie de Curis,

Pour mémoire, la Métropole de Lyon avait été sollicitée afin de compenser financièrement une partie de la gestion de ce parc, qui au regard de la charge de travail et des moyens à mobiliser pour assurer une gestion convenable, demande des moyens importants au SMPMO et impacte fortement le budget et le plan de charge de la régie. Les échanges avec les services de la Métropole de Lyon aboutissent et la résiliation du bail emphytéotique a été nécessaire pour la mise en place de la convention et un transfert financier. La convention est entrée en vigueur à compter du 1 er janvier 2019.

A la demande de la Métropole de Lyon le parc est passé sous le régime forestier et l'ONF est missionnée pour mettre en place le plan de gestion et son suivi.

La convention entre la Métropole de Lyon et le SMPMO a permis la continuité des travaux assurés jusque-là par le SMPMO et également la reprise du chantier de restauration des murs de terrasses en pierre. Ce chantier est coordonné par le SMPMO qui se charge également de l'approvisionnement des matériaux et les travaux de maçonnerie sont réalisés par une équipe des Brigades Nature.

Un suivi analytique du temps passé par type de travaux est nécessaire pour justifier du montant de la compensation annuelle que la Métropole reverse au SMPMO.

Cette année 27 jours d'interventions en régie (administratif et technique) et 60 jours d'équipe Brigade verte. Le montant de la compensation financière pour l'année 2019 est de 45 000 euros.

La Métropole de Lyon et la commune de Curis au Mont d'Or ont lancé une opération permettant la remise en eau du Thou, (en contrebas du château de Curis au Mont d'Or). Le SMPMO a été associé à cette organisation étant concerné par les parcelles.



Sur le site du Mont Thou :

Géré par le SMPMO, propriété en grande partie de la commune de Saint Cyr au Mont d'Or, la gestion et la réorganisation foncière se poursuivent en étroite relation avec les chasseurs et les propriétaires lorsqu'ils peuvent être contactés. Les terrains du Mont Thou situés sous l'espace de stationnement ont été mis à disposition du GAEC Terre d'Eole qui récolte chaque année du foin sur ces prairies. Le SMPMO intervient en régie sur les terrains non gérés par les agriculteurs ou les chasseurs et assure le suivi du parking et de ses équipements et la propreté du site chaque semaine. Nous devons rester vigilants sur ce site, emblématique du massif et de l'agglomération, car la fréquentation est très importante. De plus, de par son attractivité certains acteurs pourraient chercher à développer des activités économiques ou de loisirs non compatibles avec la vocation du site.



Sur le site du Four à Chaux :

Le service technique assure les travaux de gestion du site, en lien avec l'association « Pie verte » qui réalise le suivi. Il est envisagé de remplacer une partie de la signalétique ainsi que le rejointoiement d'une partie du mur.



Le site du parking des Pins, les efforts entrepris les années précédentes portent leurs fruits, le site est structuré et suivi chaque semaine. Le sentier PDMIPR qui passe à proximité permet de résoudre la pénétration des promeneurs sur les parcelles agricoles. Cependant de nombreux déchets sont collectés sur ce parking chaque semaine.



Sur le site du pré de la Gabrielle, lieu de pique-nique apprécié les jours de semaine, c'est également un lieu de détente fréquenté le weekend. Le service technique du SMPMO assure le suivi du site et de ses équipements et la propreté chaque semaine.



Site de la Croix Rampau, la commune de Poleymieux au Mont d'or a sollicité le SMPMO dans le cadre de sa compétence de gestion des points d'accueil du public, afin d'intégrer le site de la Croix Rampau dans ses sites intercommunaux. Une convention a été mise en place et le SMPMO assure désormais la gestion de ce site (tonte, signalétique, collecte de corbeille etc).



Sur le site de la queue de l'île, la convention de gestion pour la gestion courante de cet espace d'accueil est effective et les travaux d'aménagement et de structuration réalisés en 2018 en lien avec la commune de Quincieux fonctionnent. Une concertation avec la commune est envisagée pour préciser le niveau d'intervention sur la végétation.



2- Gestion des activités

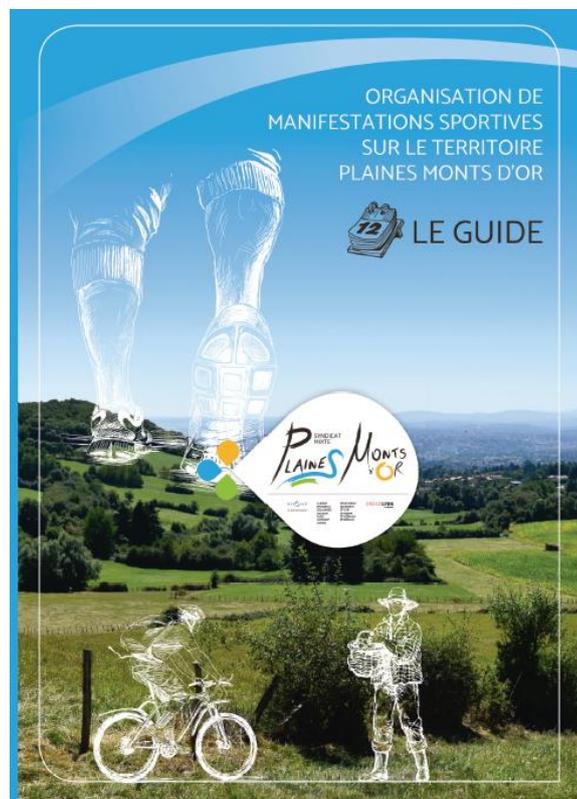
a. Instruction des demandes d'organisation de manifestations sportives

Depuis plusieurs années, les communes ont missionné le SMPMO pour instruire les dossiers de demande d'autorisation de réalisation des manifestations sportives sur le territoire des Monts d'Or. Au fil des années, cette démarche a été prise en compte par les organisateurs et ils se doivent de suivre le dispositif qui leur est imposé pour pouvoir garantir au mieux le respect et la qualité des cheminements. Il est rappelé que les circuits doivent uniquement emprunter le PDMIPR et les voies ouvertes à la circulation. Les manifestations sportives ne peuvent pas se dérouler sur des parcelles privées et sont interdites sur les secteurs fragiles ou ne se prêtant pas à la présence « massive » de participants.

Les espaces naturels et agricoles ne doivent pas être considérés comme de simples supports d'activités pour les organisateurs des manifestations sportives et les utilisateurs du territoire. Ces derniers doivent prendre conscience qu'il est impératif de se soucier du statut de la propriété qu'ils

traversent et de l'impact de leurs passages sur les activités exercées sur site (agriculture, gestion forestière, dérangement de la faune.).

Une convention avec les organisateurs, afin qu'ils s'engagent à mener leurs manifestations de telle sorte qu'aucune dégradation ne soit constatée sur site durant ou après manifestations a été rédigée. A ce jour, elle n'est pas systématiquement mise en œuvre. Néanmoins le cadrage et les échanges en amont des manifestations permet d'être en relation étroite et de faire en sorte que les manifestations se déroulent sans porter atteinte au territoire.



Un guide reprend les grands principes d'instruction, et précise notamment que seule la base du réseau touristique du PDMIPR est autorisé. Un document complétant le guide et reprenant la charte est en préparation pour les années à venir.

Suite à la mise en place du nouveau conseil syndical à l'automne 2020, nous avons collecté auprès de chaque commune, les coordonnées des personnes chargées de cette instruction. Le document redonne également les informations techniques pour utiliser le lien « mymaps » sur lequel il est possible de visualiser les tracés des évènements.

En 2020, 9 projets de manifestation ont été étudiés et transmis aux communes concernées, seule la manifestation du 8/9 mars Trail des Cabornis a pu se réaliser, les autres ayant été annulées pour cause de crise sanitaire.

Les conditions exceptionnelles de 2020 ont eu un impact direct sur le nombre de manifestations sportives sur le territoire.

b. Le PDMIPR : le réseau balisé des sentiers pédestres

Pour mémoire, la Métropole de Lyon, en lien avec les élus du SMPMO et des communes, avait validé en 2015 la mise en œuvre du PDMIPR (Plan Départemental et Métropolitain des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) sur le territoire Plaines Monts d'Or.

En 2016, le futur réseau PDMIPR a été étudié et défini avec l'ensemble des acteurs (communes, pratiquants, SMPMO, Métropole) aboutissant sur l'inscription par délibérations communales de 230 km d'itinéraires.

Depuis juillet 2017, réalisés par la Métropole de Lyon via les brigades vertes, en lien avec les équipes techniques du SMPMO, les travaux de débalisage de l'ancien réseau, et de balisage du nouveau ont été réalisés. En parallèle, des travaux d'aménagement de sentier, de réouverture de certaines portions ont également rythmé la mise en place du réseau touristique. Certaines portions privées ont nécessité la mise en place de convention avec les propriétaires privés. Depuis 2018 le réseau est opérationnel et la carte du réseau a été publiée par la Métropole en mars 2018.



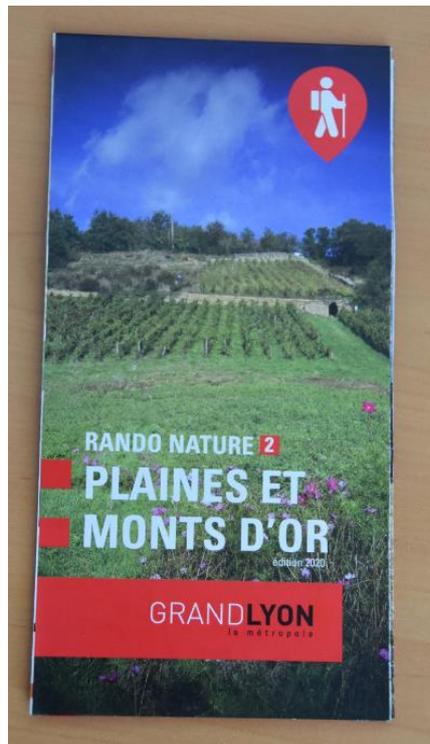
En 2020, une opération visant à finaliser l'enlèvement de l'ancienne signalétique a été menée. Coordonnée par le SMPMO, c'est une équipe de Brigade Nature qui a œuvré sur le terrain.

Des précisions seront apportées sur la répartition des rôles entre la Métropole, les communes et le SMPMO, notamment sur les secteurs d'intervention.

En 2020, une modification de tracé a été mise en place sur le secteur de Limonest pour viser à répondre à des incivilités rencontrées par les riverains. Cette opération a donné lieu à la réalisation d'un nouveau sentier dans la parcelle du propriétaire et a nécessité la création d'escaliers rustiques en bois. Cette organisation a laissé place à de nombreux mécontentements pour autant, le rôle du SMPMO en appui à la Métropole de Lyon et aux communes est de pouvoir trouver des compromis entre les usages, la réglementation et l'organisation de terrain.



La Métropole de Lyon a publié en 2020 une nouvelle carte du réseau PDMIPR, reprenant l'ensemble des ajustements qui avaient pu être notifiés par le SMPMO au préalable.



USAGE DES SENTIERS DURANT LE CONFINEMENT

Les sentiers du PDMIPR ont été largement utilisés lors de la période de confinement, entraînant parfois l'apparition de petits sentiers sauvages.

L'intervention des Brigades Natures s'est déroulée après le confinement en deux temps : avant l'été puis à l'Automne plus axée sur la mise en sécurité - arbres – de part et d'autre des chemins.

c. La poursuite des actions techniques

Voici quelques exemples de travaux de gestion courante réalisés en 2020 :

- La Collecte de corbeilles de propreté : environ 70 jours et 100 m3 collectés sur l'ensemble du territoire. 7 tonnes 400kgs ont été traités par un prestataire extérieur.
- Le broyage des prairies au tracteur : 6,5 jours (grande prairie du parc de Curis, le parking des pins, ...)
- Les travaux dans les bâtiments du SMMO : 23,5 jours
- L'abattage d'arbres : 7,5 jours
- Tontes des points d'accueil du public : 24 jours entre avril et septembre (Giverdy, Mont Thou, Gorges d'Enfer... plus le site de la queue de l'île à Quincieux)
- La gestion des parcelles d'intérêts de biodiversité : 20 jours (fauche annuelle de 7 parcelles floristiques totalisant une surface de 3.7 ha par les brigades vertes)
- Les Chantiers de 2020 : plusieurs suivis de chantiers ont été effectués tels que celui de la Ferme de La Morelle et la Chèvrerie

L'année a été marquée par certes, les conditions sanitaires qui ont induit l'absence sur le terrain d'un agent de maîtrise durant 9 semaines mais également de deux départs d'agents techniques. L'équipe technique s'est reconstituée à partir de fin mai avec l'arrivée d'un nouvel agent technique.

Concernant les sentiers thématiques, un diagnostic a été mené sur le parcours de santé d'Albigny sur Saône, le sentier des Cabornes à Poleymieux au Mont d'Or et le sentier des Rapaces à Saint Cyr au Mont d'Or.

Ces données apportent un état des lieux qui conduit ensuite à prendre des décisions sur le devenir des équipements et visent selon les moyens techniques, financiers et humains à proposer des améliorations, modifications ou refontes des équipements présents sur les sentiers en relation avec les communes concernées.

05 – DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

La pérennité de l'activité agricole garante de la qualité et de la diversité des paysages et des milieux

a. Conventions de partenariats pour la gestion de l'espace

Pour mémoire, la politique conventionnelle de partenariat s'est traduite par la signature de conventions :

- avec les agriculteurs jusqu'en 2015 pour favoriser le maintien d'une activité agricole dans des secteurs où elle n'était plus assurée ou en voie de disparaître,
- avec les associations de protection de la nature, de chasse, ... pour la gestion d'enjeux patrimoniaux,
- avec les propriétaires fonciers pour une mise à disposition des terrains pour une gestion confiée directement au syndicat mixte Plaines Monts d'Or qui fait son affaire des modalités de mise en œuvre de cette gestion.

Les conventions de partenariat passées avec les agriculteurs ont été transférées dans le cadre du **PAEC** (Projet Agro Environnemental et Climatique) porté par la Métropole de Lyon.

La Métropole de Lyon s'est appuyée au maximum sur le SMPMO pour sensibiliser les exploitants au nouveau dispositif et accompagner le Conservatoire des espaces Naturels dans les dossiers de contractualisation. Sur 14 exploitants qui contractualisaient, 8 ont conventionné depuis 2016 en s'engageant sur des MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques) pour une durée de cinq ans. Au total, plus de 240 hectares ont été engagés pour répondre à des enjeux de biodiversité.

Pour le territoire Plaines Monts d'Or le projet concerne la thématique biodiversité et a intégré la politique d'entretien de l'espace mise en œuvre depuis plus de 20 ans par le SMPMO. Le PAEC a également intégré la problématique spécifique liée aux équins de loisir qui aujourd'hui concurrence directement le secteur agricole productif. C'est ce critère qui explique également pourquoi le nombre d'agriculteurs a diminué dans le cadre de la contractualisation.

Le dispositif PAEC au regard des contractualisations en 2016 et 2017 et 2018 représentera une enveloppe financière globale de 179 878.25 € sur 5 ans dont 75 % seront financés par l'Europe et **25 % resteront à la charge du SMPMO (soit 35 975.65 cofinancements du territoire) en 2018 une dépense de 8 993.91 €.**

L'animation locale est assurée par le Conservatoire des Espaces Naturels et le SMPMO. La Métropole de Lyon prend en charge le temps passé par l'agent du SMPMO pour animer ce dispositif, sur 2018 le manque d'effectif et de renouvellement de personnel n'a pas permis d'assurer correctement cette mission d'animation.

Sur le territoire Plaines Monts d'Or, le PAEC dans le cadre du partenariat SMPMO-Métropole permet de maintenir une politique d'entretien de l'espace reconnue comme étant d'intérêt général, de prendre en compte la problématique du cheval loisir, et d'avoir une animation biodiversité/entretien de l'espace renforcée par la présence du CEN-RA et donc de développer les actions sur un volet prévu dans la charte d'objectifs du SMPMO.

Le partenariat avec la Groupement d'Intérêt Cynégétique des Monts d'Or a quant à lui évolué et prend davantage en compte la problématique de la biodiversité dans les conventions de partenariat. Dans ce contexte une opération de développement des actions de gestion de la diversité des habitats et des paysages a été mise en œuvre en s'appuyant sur un partenariat qui associe le SMPMO, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, le GIC. En 2020, **23,90 hectares ont été contractualisés soit 19 en broyage et 4.9 en culture biodiversité** pour un montant de 4 633,16 euros.

L'objectif de ce conventionnement vise à maintenir, des espaces ouverts, la valeur agronomique des terrains mais également la biodiversité en assurant le broyage de certaines parcelles, la mise en culture d'autres et la gestion des lisières.

- **Réintroduction d'activités agricoles**

Le travail de fond se poursuit sur cet axe ADN du SMPMO et il est rappelé que ces opérations pilotes sont remarquables à plusieurs titres :

+ elles valident a posteriori la stratégie d'anticipation qu'essaie de mener le SMPMO dans le cadre de sa politique d'investissement foncier et immobilier

+ elles permettent de répondre concrètement :

- à la diversification des productions agricoles du territoire Plaines Monts d'Or
- au développement des circuits courts (marchés, AMAP, points de vente à la ferme, ..)
- au renforcement des liens sociaux entre milieu urbain et milieu rural

+ elles permettent d'introduire de nouvelles dynamiques locales :

- travail plus collectif des agriculteurs avec entraide, rotation de cultures, réorganisation foncière « spontanée », ...
- implication forte de la commune dans les installations des maraîchers, avec préservation par les PENAP des espaces agricoles des Monts d' Or,
- partenariat avec les propriétaires privés et remise en état de prairies dans certains secteurs avec renforcement de certaines unités foncières maîtrisées par la collectivité.

Une stratégie de communication agricole intégrant une signalétique spécifique, un portail des produits fermiers et un logo « producteurs Mont d'Or » avait été mise en œuvre en 2014. Le logo « PRODUCTEURS DES MONTS D'OR » a fait l'objet d'un dépôt de marque à l'INPI. Ce logo est aujourd'hui utilisé par de nombreux exploitants du massif afin d'être identifiés sur site (à travers la signalétique) ou en visuel sur leurs produits.



Depuis sa mise en place le comité de pilotage PSADER PENAP a permis d'accroître la synergie des moyens développés et a apporté son aide financière à de nombreuses opérations (acquisitions foncier bâti et non bâti, aménagement de bâtiments agricoles, signalétique, organisation accueil du public, ...).

Un soutien financier qui permet de réduire la charge annuelle pour le syndicat sur 20 ans mais l'ensemble des recettes ne permet pas d'en faire une « opération blanche » sans impact financier structurel.

Pour mémoire

Année	Opérations	Montant subvention
2011	Acquisition bâtiment maraîchers de Curis	105 000
2011	Travaux bâtiments maraichers Curis et réalisation forage	39 000
2012	Acquisitions foncières Narcel (Magnin)	2828
2012	Acquisitions Saint Cyr (Morateur)	9645
2012	Travaux parking Pelocet St Cyr	6000
2012	Acquisitions Saint Didier (Barret)	16 174
2012	Acquisitions Vigne Saint Romain (Bouc et la treille)	2720
2012	Signalétique agricole et portail des produits fermiers	20 700
2013	Acquisitions Poleymieux (Cusset)	12 640
2013	Acquisition bâtiments Poleymieux (Bouc et Treille)	51 000
2013	Acquisitions parcelles Limonest (Lardet)	19 600
2014	Acquisition Saint Cyr (Berger)	1699
2014	Acquisition Saint Cyr (Bujadoux)	1200
2014	Acquisition St Romain au Mont d'Or (Cheuzeville)	500
2014	Acquisition Saint Didier (Robert)	6800
2015	Acquisition Saint Germain La Boissière (Escoffier)	2267
2016	Acquisitions BAIZEAU St Romain AB 418	701
2016	Ferme de la Morelle	222 000
2016	Acquisitions parcelles E 537-538-539-540-541 Couzon (Descottes)	693
2016	Acquisition E 570 Couzon (Vicat)	1532



GARDIEN
DE L'ENVIRONNEMENT

2016	Acquisitions parcelles AB 175-210-211 Collonges (Gayet)	1194
2016	Acquisitions parcelles GFA de l'Aubépine	20 683
2016	Acquisitions parcelles Pierre Peytel	2343
2019	Acquisition parcelle AH 105 Saint Germain au Mont d'or	15 372
2019	Acquisitions parcelles AB 685 Saint Romain au Mont d'or	19 968
2019	Acquisitions parcelles AI 281 Saint Germain au Mont d'or	800
2020	Acquisition la Boissières à St Germain au Mont d'or	4465
2020	Acquisition Fromentaux à St Germain au Mont d'or	2000
2020	Acquisition Sollier à Poleymieux et Chasselay	1 183
2020	Acquisition Perattone à St Romain au Mont d'Or	49 920
2020	Acquisition Sonzogni à St Germain au Mont d'or	38430
Total en €		679 057

Ces acquisitions font l'objet de pactes de préférence SAFER annexés à tous les actes notariés d'acquisitions permettant de garantir pour 30 ans la vocation agricole des biens acquis par le SMPMO.

- **Reconstitution de noyaux durs d'exploitation**

Pour mémoire, c'est à partir de 2003 que le SMPMO a orienté son action vers la reconstitution de noyaux durs d'exploitation (foncier et bâtiments) car il apparaissait très nettement que l'anticipation sur les évolutions observées et les stratégies individuelles (agriculteurs ou non agriculteurs) était indispensable.

Depuis, le SMPMO a renforcé ses interventions dans le domaine du foncier et des bâtiments, mais au regard des difficultés à venir (sièges d'exploitation noyés dans l'urbain, maisons d'habitation intégrées dans les bâtiments d'exploitation et réorientation des anciens sièges d'exploitation vers une affectation résidentielle ..., faible disponibilité du foncier), des relais financiers et réglementaires sont aujourd'hui indispensables.

En 2011 la mise en place de la politique PSADER PENAP et de son comité de pilotage a été dans le bon sens.

En 2020 le dispositif PENAP porté par la Métropole de Lyon permet un soutien important aux projets du SMPMO.

Le syndicat mixte Plaines Monts d'Or poursuit avec détermination son action pour que soit reconnu la nécessité de préserver et de pérenniser les noyaux durs d'exploitation.

Parallèlement, le classement en Espaces Naturels et Agricoles Protégés de l'ensemble des espaces classés N ou A au PLU, voté par le Département en lien avec la Métropole de Lyon en 2014, contribue à enrayer la pression foncière spéculative qui gèle toute initiative, pour le développement de projets de gestion de ces espaces.

Le périmètre PENAP s'étend depuis 2019 sur les communes de LISSIEU et de POLEYMIEUX. Les PENAP sont aujourd'hui un véritable levier pour libérer du foncier et constituer un portefeuille permettant l'installation d'exploitants.

La surface totale protégée sur le territoire Plaines Mont d'or s'élève à 4 170.5 HA (2 804 hectares PENAP+ 1366.5 hectares PIG Quincieux)

- **La ferme de la Morelle :**

En 2016, la ferme de la Morelle à Curis au Mont d'Or, a été acquise par le SMPMO en lien avec la SAFER.

Cette ancienne ferme représente un ensemble de 600 m² constitué de deux bâtiments agricoles qui donne lieu à la réhabilitation de 3 logements agricoles et l'aménagement de 4 ateliers de transformation agricole.

Ces bâtiments se situent sur un plateau agricole, classé en PENAP, qui présente tous les atouts pour permettre de répondre aux besoins en termes de logements agricoles et en termes d'ateliers de transformation (anciens logements, grande surface de bâtiments, stockage...) à l'échelle du massif des Monts d'Or.

Au regard de l'intérêt agricole et stratégique de ces bâtiments, le SMPMO a acheté en 2016 ces bâtiments pour un prix de vente de 370 000 € HT avec un taux de subvention de 60% (soit 222 000 €) du montant total d'acquisition attribué au titre du programme d'actions PSADER PENAP.

Durant l'année 2018, en lien avec le cabinet d'architecte ARTECH missionné pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les besoins ont été identifiés et traduits dans l'avant-projet définitif.

En 2019 le marché de travaux a été lancé et notifié en 10 lots pour un montant prévisionnel de travaux de l'ordre de 599 000 HT.

Malgré la crise sanitaire, les travaux ont débuté en mars 2020 et se sont poursuivis tout au long de l'année. 9 entreprises ont participé à ce chantier ambitieux. Un suivi minutieux des travaux a été réalisé par le SMPMO. L'enjeu a été de répondre au mieux aux besoins des porteurs de projets tout en prenant en considération la particularité de ce projet : sa localisation, au sein d'une cours commune à deux autres propriétaires déjà installés.

Une station autonome zéolithe a été installée pour l'ensemble du bâtiment en parallèle du chantier courant 2020.



- Poursuite du travail sur le plateau de Collonges

La déprise agricole sur les secteurs péri-urbains n'a pas épargné le plateau, et une impulsion était nécessaire pour redynamiser cet espace agricole. La commune et le réseau associatif ont initié des actions, comme les jardins de Charézieux pour la conservation des espèces végétales ou les jardins collectifs...

En s'appuyant sur la volonté d'installation d'un porteur de projet en agriculture biologique, la commune et le SMPMO vont affirmer la vocation agricole de ce plateau.

- ✓ Un partenariat exemplaire

Un partenariat étroit entre les différentes collectivités, les propriétaires, le réseau associatif et des porteurs de projets agricoles, a permis de relancer une dynamique agricole et durable.

Le travail de structuration de l'espace se poursuit donc avec des négociations foncières au profit des exploitants et un accompagnement technique pour la remise en état de parcelles.

- **Politique de Veille foncière- Partenariat SAFER-SMPMO**

Depuis plusieurs années, la SAFER et le SMPMO ont signé une convention de partenariat qui concrétise la détermination politique et affiche le travail de fond que déploie le SMPMO pour préparer l'avenir du territoire et :

- *maîtriser l'artificialisation des sols,*
- *contribuer efficacement à la limitation de l'étalement urbain,*
- *maintenir une capacité de production satisfaisante au minimum l'autosuffisance alimentaire Métropolitaine,*
- *préservation du potentiel de production pour les générations futures,*

Le partenariat SAFER- SMPMO permet d'avoir une action foncière opérationnelle permettant :

- de saisir les opportunités foncières (**le SMPMO possède près de 70 ha de parcelles agricoles et naturelles**)
 - de limiter la spéculation sur les terrains naturels et agricoles
 - d'optimiser le maintien d'unités d'exploitation permettant de reconstituer progressivement des unités foncières
 - de mettre à disposition des terrains à de nouveaux exploitants,
 - des échanges,
 - la maîtrise de secteurs à forts enjeux patrimoniaux (bâti ou naturel) où le SMPMO met en œuvre des actions de fonds pour la gestion et la conservation de ces espaces naturels et agricoles
- Une action de soutien inédite durant le premier confinement auprès des producteurs locaux :

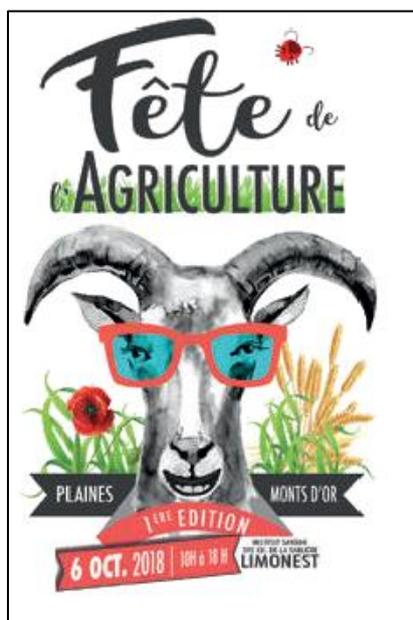
Dès les annonces de confinements et les problématiques induites pour le débouché des productions des exploitants, le SMPMO a pris contact avec l'ensemble des agriculteurs du territoire pour leur proposer un accompagnement adapté. Le site internet du SMPMO a relayé les informations sur leurs modalités de ventes. Le SMPMO a fait des liens avec MPMC (Mes Producteurs, Mes Consommateurs), et est resté en lien tout au long du confinement. Les exploitants ayant des réseaux de vente locaux et diversifiés n'ont pas été touchés par des problèmes de débouchés, voire, ont été en manque de matière première pour répondre aux demandes locales.

2. Diffusion de l'information et sensibilisation et communication

Les actions de diffusion de l'information mises en œuvre sont :

- Gestion et mise à jour du site internet.
Un site qui permet de découvrir l'ensemble des actions du SMPMO et qui présente en détail le projet de territoire (découverte du territoire, portail des produits fermiers, actions détaillées)

- Mise à disposition de plaquettes thématiques (cabornes, captage, carriers et tunnels de carriers) et sur les communes regroupées dans un fourreau disponible à la vente au syndicat mixte intitulé « Regard sur le patrimoine ». En 2016 deux nouvelles plaquettes ont été conçues et éditées. Elles présentent et complètent deux nouveaux sentiers thématiques : sentier de « l'homme et du paysage » et sentier de « Lissieu dans le secret des Pierres ».
- Diffusion des ouvrages de Michel Garnier qui avait permis, à travers la mise en œuvre d'une convention avec le SMMO, de diffuser ses ouvrages et de les rééditer. Leur diffusion est également assurée par téléchargement sur le site internet du SMPMO.
- La 3ème édition de la Fête de l'Agriculture était prévue le 1^{er} week-end d'octobre 2020



Depuis 2018, le SMPMO co-organise la Fête de l'Agriculture Plaines Monts d'Or avec l'Institut Sandar La Salle de Limonest. Moment fort qui permet de rassembler les exploitants présents sur le territoire et tous les acteurs qui œuvrent aux côtés du SMPMO. C'est l'occasion de faire connaître la collectivité et ses actions, sous un format convivial et festif. Le public a répondu présent puisque 1 800 personnes sont venues la première année et plus de 2500 personnes la seconde année. Plus de 40 exposants étaient présents et ont permis de rentrer cet évènement dans les incontournables du SMPMO.

Dès janvier 2020 le SMPMO et l'Institut Sandar La Salle ont préparé la 3^{ème} édition de la fête de l'agriculture, démarchant les partenaires financiers, les personnes ressources et définissant l'organisation telle que : animations, modalités des repas (avec fourniture des produits locaux, intervention du restaurateur du lycée Sandar), mobilisation du restaurateur Christian Têtedoie en tant que parrain, sollicitation de nouveaux partenaires pour des ateliers culinaire et atelier d'animations, création des sacs avec l'ESAT de Dardilly (souhait de travailler en local et en insertion), partenariat avec le Crédit Agricole pour le financement et la création des t-shirts, affiches...)



Malgré la volonté au printemps de poursuivre l'organisation malgré le contexte, il a été nécessaire de prendre la décision fin août d'annuler l'édition du fait des conditions sanitaires liées à la Covid 19.

Tout le travail mené pourra être une base pour une prochaine édition, cet évènement ayant un réel intérêt pour mettre en avant les actions portées par le SMPMO.